

## COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

### Les soins pharmaceutiques en établissement de santé freinés par le manque de pharmaciens

(Montréal, 19 mars 2019) – Sur la base des résultats de son enquête annuelle auprès des départements de pharmacie, l'[Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec](#) (A.P.E.S.) observe 272 postes non comblés, soit une pénurie de 19 pour cent au 1<sup>er</sup> avril 2018, en légère remontée pour la première fois depuis six ans. Cette situation nuit à l'affectation de pharmaciens aux unités de soins, comme le montre notamment la découverte en soins pharmaceutiques de plus de la moitié des salles d'urgence et du tiers des centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) publics.

« L'incapacité d'affecter des pharmaciens dans des secteurs de soins tertiaires et secondaires où l'usage de médicaments est considérable est le résultat d'un long historique de pénurie majeure malgré la croissance des besoins. Le temps presse d'attirer massivement la relève en pharmacie hospitalière », a déclaré le président de l'A.P.E.S., le pharmacien François Paradis.

L'apport des pharmaciens des établissements fait partie des conditions favorisant un meilleur accès aux soins de santé pour les patients et un usage optimal des ressources. Les pharmaciens présents aux unités de soins contribuent à détecter nombre de problèmes médicamenteux, à optimiser les résultats de la pharmacothérapie, et ce faisant, à réduire la durée des hospitalisations ainsi que les consultations en clinique externe et à l'urgence.

#### Objectif : diplômer plus de 100 pharmaciens par an à la maîtrise

L'A.P.E.S. demande au MSSS de joindre ses efforts aux siens et à ceux des facultés de pharmacie pour inciter les jeunes à choisir la pratique et atteindre une centaine de diplômés et plus par année au programme de Maîtrise en pharmacothérapie avancée, le temps d'embaucher à hauteur des besoins. Quelque 400 pharmaciens doivent être recrutés sur quatre ans pour combler les postes en soins aigus et pour ajouter des pharmaciens en CHSLD. Des cibles de rattrapage doivent aussi être fixées afin d'assurer une offre de soins pharmaceutiques adéquate dans les autres secteurs de soins où les médicaments sont largement employés. On compte 65 diplômés en moyenne au programme de maîtrise depuis cinq ans. Toutefois, les embauches permettent surtout de remplacer les pharmaciens qui quittent, d'où le besoin d'en hausser le nombre.

Pour y parvenir, un plan d'action intégré doit être mis en œuvre, soit :

- Promouvoir la pratique de la pharmacie hospitalière auprès des jeunes ;
- Valoriser cette pratique notamment par des conditions salariales attractives ;
- Hausser le nombre de places au programme de Maîtrise en pharmacothérapie avancée à 100 et plus par année, en ajoutant des bourses d'études, ainsi qu'en déployant plus largement le programme qui consiste à embaucher un résident en contrepartie de son engagement à travailler au moins trois ans dans l'établissement de santé une fois son diplôme obtenu ;
- Favoriser que le pharmacien délègue plus de tâches techniques grâce à la création d'une technique en pharmacie au collégial et au rehaussement du programme d'études professionnelles (D.E.P.) en assistance technique existant.

En 2017-2018, 96 pour cent des pharmaciens d'établissements travaillaient sur la base d'une semaine de 40 heures, soit 10 pour cent plus d'heures que n'en comptait la semaine de travail type il y a 10 ans. En outre, l'effectif continue de réaliser des heures supplémentaires et le recours aux services de pharmaciens dépanneurs se poursuit.

« La main-d'œuvre en poste fait le maximum. La voie de sortie de la pénurie et la capacité d'offrir les soins pharmaceutiques requis se trouvent dans l'embauche accrue de diplômés du programme de maîtrise. On parvient à diplômer quelque 400 pharmaciens du programme de 1<sup>er</sup> cycle annuellement, il doit bien être possible d'en intéresser une centaine à réaliser la maîtrise », a conclu M. Paradis.

#### **Faits saillants des résultats de l'enquête annuelle de l'A.P.E.S. sur l'état de l'effectif, au 1<sup>er</sup> avril 2018 :**

- Sur 41 départements de pharmacie, 37 ont participé à cette enquête, soit un taux de réponse de 90,2 pour cent. L'enquête couvre l'exercice budgétaire des établissements de santé du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018 ;
- Le portrait obtenu témoigne, pour la première fois depuis six ans, d'un léger appauvrissement des effectifs en pharmacie par rapport aux postes autorisés au budget des établissements. En effet, 18,3 pour cent des postes étaient non pourvus au 1<sup>er</sup> avril 2017 comparativement à 19 pour cent à pareille date en 2018 ;
- Plus de la moitié des régions du Québec (10 sur 18) ont un taux de pénurie supérieur au taux provincial de 19 pour cent ;
- Soixante (60) installations avec salle d'urgence sur 113 (53 pour cent) n'ont pas de pharmacien affecté aux soins pharmaceutiques ;
- Sur 370 installations ayant une mission de CHSLD dans les établissements publics, 118 (32 pour cent) n'ont pas de pharmacien affecté aux soins pharmaceutiques ;
- En moyenne, seulement 4,8 heures de soins pharmaceutiques sont consacrées annuellement à chaque usager occupant un lit de soins de longue durée dans les établissements publics, alors que la cible, sur la base d'expériences terrain, est de l'ordre de 8 heures ;
- Seize établissements sur 37 (43 pour cent) ont eu recours à des pharmaciens dépanneurs pour un total de 6413 jours entre le 1<sup>er</sup> avril 2017 et le 31 mars 2018.

La pénurie touche encore toutes les régions du Québec, à divers degrés.

#### **À propos de l'A.P.E.S.**

L'A.P.E.S. est un syndicat professionnel incorporé en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., chapitre S-40). Elle représente près de 1700 pharmaciens travaillant principalement dans les centres intégrés de santé et services sociaux (CISSS), les centres intégrés universitaires de santé et services sociaux (CIUSSS) et les centres hospitaliers universitaires du Québec.

- 30 -

**Source :** Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.)

**Renseignements :** France Bouffard  
A.P.E.S.  
Cell. : 514 718-4811